



La vie de nos animaux de rente

La première législation suisse sur la protection des animaux est entrée en vigueur en 1981. Depuis lors, bien d'autres dispositions ont été prises pour améliorer le bien-être animal. Aujourd'hui, les normes de l'élevage indigène sont d'un niveau inégalé dans le monde. De nombreux programmes de bien-être animal, certes volontaires mais très prisés, contribuent dans une large mesure à cette situation. Il n'est pas question d'élevage intensif chez nous. Dans les vidéos ci-dessous, différentes exploitations agricoles vous montrent comment elles élèvent leurs vaches, leurs porcs, leurs poules pondeuses ou leurs volailles de chair.

Caroline Borgeat de Vernayaz (VS) et l'élevage de poules pondeuses



François Morand de Vuadens (FR) et l'élevage de vaches laitières



Valentin Chappuis de Lussery-Villars (VD) et l'élevage de porcs d'engraissement



Martin Haldemann Murist (FR) et l'élevage de poulets de chair





Vous trouverez de plus amples informations sur l'évolution des effectifs en Suisse et sur la détention des différentes espèces d'animaux de rente, ainsi que d'autres portraits d'exploitations (vaches laitières, porcs d'élevage, volailles de chair) et des comparaisons avec l'étranger dans le magazine « La vie de nos animaux de rente ».

Si vous avez des questions sur l'élevage des animaux en Suisse, n'hésitez pas à nous les poser en écrivant à info@non-initiative-elevage-intensif.ch. Nous nous ferons un plaisir d'y répondre.

Voici encore trois vidéos qui devraient vous plaire :





Téléphone : 056 462 51 11

E-mail : info@non-initiative-elevage-intensif.ch

© 2022 Initiative inutile sur l'élevage intensif

